

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX

Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

E25000020 / 51

Monsieur le Président
Conseil Départemental de l'Aube
Hôtel du Département
2 rue Pierre Labonde
BP 394
10026 TROYES CEDEX

<https://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000020 / 51

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : projet de nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune d'AVANT LES MARCILLY (Aube), par le Conseil départemental de l'Aube dont le siège est en l'Hôtel du Département à TROYES (10026), 2 rue Pierre Labonde

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Dominique COURTOISON, Directrice de préfecture en retraite, demeurant 2 rue du Fresne Le Mesnil, BROUSSY LE GRAND (51230) (portable : 06 22 42 28 77) en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur Claude GRAMMONT (tel : 03 25 79 00 27 ; portable : 06 60 97 19 97) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation la Greffière,


C. BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
3 avril 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E25000020 /51

Le vice-président

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 4 mars 2025, la lettre par laquelle le président du conseil départemental de l'Aube demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune d'AVANT LES MARCILLY (Aube), par le Conseil départemental de l'Aube dont le siège est en l'Hôtel du Département à TROYES (10026), 2 rue Pierre Labonde.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Dominique COURTOISON est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Claude GRAMMONT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au président du conseil départemental de l'Aube, à Mme Dominique COURTOISON et à M. Claude GRAMMONT.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 3 avril 2025.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

